



DELEGATION DE SIGNATURE

Références :

Vu le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 53-1227 du 10.12.1953 et le décret n° 62-1587 du 29.12.1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 29 Novembre 2018, portant nomination de Madame Bénédicte CORVAISIER-DROUART en qualité de Directrice Générale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Grenoble à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu l'arrêté ministériel en date du 1^{er} octobre 2014 nommant Monsieur Marc THIEBAUT au CROUS de Grenoble à compter du 1^{er} mai 2020

Je soussignée, Bénédicte CORVAISIER-DROUART, Directrice Générale Ordonnatrice du CROUS de Grenoble, donne délégation à

Monsieur Marc THIEBAUT
Responsable du Service Communication

afin qu'il signe, dans le cadre du fonctionnement de son service

- les factures de fournisseurs et les pièces justificatives pour constatation et certification du service fait pour le budget géré,
- les bons de commande de fonctionnement et investissement d'une somme inférieure à 800 € H.T. dans la limite des crédits attribués,
- la correspondance relative au fonctionnement de son service, dans la limite de ses attributions,
- Les attestations nécessaires au bon fonctionnement de son unité et relatives à son personnel sans que celles-ci ne soient créatrices de droit pour l'intéressé(e).

Cette délégation sera valable pendant toute la durée de nomination de l'agent sur son poste.

Fait à Grenoble le 1^{er} septembre 2020 en 3 exemplaires originaux*

Bon pour acceptation
de la délégation

Marc THIEBAUT

La Déléguée,

Bénédicte CORVAISIER-DROUART

- Originaux : un pour chaque partie et un pour l'agent comptable,
- Copie dossier DRH